

NOTE AUX ETUDIANTS CONVOQUES AU TEST ECRIT LICENCE PROFESSIONNELLE TANNERIE ET INDUSTRIE DU CUIR

Il est porté à la connaissance des étudiants convoqués au test écrit de la licence professionnelle « Tannerie et Industries du cuir » qu'ils doivent déposer dans la salle du test écrit les pièces suivantes certifiées conformes aux originaux :

- Photocopie de l'attestation de baccalauréat
- Photocopie du diplôme exigé
- Relevés des notes des semestres S1 à S4

- Photocopie de la carte d'identité nationale